

Service d'accueil et de mise à l'abri

Mise à l'abri de jeunes en attente d'évaluation de leur minorité

MISSIONS DU SERVICE

Le service de mise à l'abri assure l'accueil et l'accompagnement des jeunes, durant le temps de la procédure d'évaluation de minorité. Il est à noter que la mission d'évaluation est déléguée à un service extérieur à l'OGFA.

Le service de mise à l'abri offre une protection temporaire, exercée à la demande du Conseil Départemental, des jeunes étrangers se déclarant mineurs et isolés (sans adulte référent) sur le territoire français (art. L223-2 du CASF).

Ils ont, pour la plupart, quitté leur pays de naissance depuis plusieurs mois, voire années, pour différentes raisons : conflit armé, persécution liée à leur appartenance ethnique/religieuse, violences familiales, précarité économique et/ ou écologique, etc.).

L'équipe pluridisciplinaire de l'OGFA a pour mission de protéger les jeunes accueillis durant la phase d'évaluation, à partir d'un hébergement, en venant répondre à leurs besoins fondamentaux (physiologiques et sécurité, notamment).

Elle les accompagne sur les aspects de la vie quotidienne : accompagnement administratif, accès aux soins, aide aux courses, cours de français langue étrangère, mise en place d'activités sportives/ culturelles, etc.

Au fur et à mesure des années, elle s'est étoffée pour répondre aux besoins identifiés. Elle est aujourd'hui composée des métiers suivants : travailleurs sociaux, professeur de FLE, infirmière, agent accueil, veilleur de nuit, agent d'entretien, maitresse de maison, coordonnateur et chef de service.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accueillies** : 208

Sexe : 14 femmes et **194 hommes**

Pays d'origine majoritaires : Guinée, Mali, Gambie, Côte d'Ivoire

Moyenne d'âge : 16 ans

Durée moyenne de séjour : 2,9 mois

Taux d'occupation : 103 %



Année d'ouverture : 2018

Nombre d'ETP 2024 : 20,3

Nombre de places 2024: 57 + 20

Au-delà de la mise à l'abri et de l'accès aux besoins de première nécessité, la volonté du service est que le jeune accompagné débute ses premiers apprentissages vers l'autonomie, qu'il puisse commencer à avoir la connaissance de son parcours d'intégration, à évoquer un projet professionnel, à s'ouvrir à l'extérieur et à développer un réseau. Quel que soit la décision finale faisant suite à l'évaluation, force est de constater que la plupart des jeunes resteront en France et poursuivront leur parcours, dans l'espoir de l'obtention d'un statut administratif régulier.

ELÉMENTS DE PROFIL

Au vu de leur parcours migratoire, de leur jeune âge et de leur situation sur le territoire, les jeunes accueillis ont des besoins spécifiques :

- **Besoin de sécurité** : hébergement et soutien éducatif, conditions de vie décentes ;
- **Accès à la santé** : accès aux droits, prévention et suivi du parcours santé du jeune ;
- **Intégration** : apprentissage des codes sociaux, scolarisation, information sur les obligations légales de régularisation, en fonction de leur statut (confirmé mineur et isolé ou non) ;
- **Scolarité et insertion professionnelle du jeune** : évaluation des besoins scolaires, apprentissage du français, travail du projet professionnel si confirmation de la minorité du jeune (axe de travail retenu en 2024-25).

| Partenariats

• Des besoins sanitaires toujours élevés

Les enjeux sanitaires et le parcours migratoire, ayant des conséquences somatiques et psychiques sur le jeune et son accompagnement, nous travaillons avec un réseau de professionnels de santé important.

L'infirmière du service coordonne les soins et ces partenariats :

- Centre de vaccination (intervention en intra) ;
- CLAT : dépistage tuberculose – 140 dépistages sur la résidence Marianna (et 95 sur l'accueil Hôtelier) ;
- Bilan de santé et ouverture de l'AME avec la CPAM ;
- Rdv PASS et médecins de ville ;
- Rdv dentaire au PHARE ;
- EMPP : intervention sur site et à hôtel depuis 2023.

• Intégration

- Cours de FLE :
 - Dispensés par l'OGFA : via une Professeure de FLE et des bénévoles ;
 - Avec l'association Maison des Citoyens du Monde : 120 orientations.
- Période de mobilisation avec le dispositif des AAVA de l'OGFA : chaque semaine des jeunes sont accueillis par ce service autour d'activités occupationnelles. C'est un premier contact avec le monde du travail et ces journées permettent l'acquisition de premières habiletés.

• Activités sportives et culturelles

- Jardin de Toni : ferme pédagogique – Intervention tous les jeudis après-midi ;
- Football : district football Pyrénées Atlantiques – Tous les lundis après-midi ;
- Bénévolat :
 - En interne : lancement du bénévolat pour faire vivre la salle d'activités collectives de Marianna => lundi après-midi et dimanche après-midi, proposition d'activités ;
 - Sorties extérieures : intervention d'un bénévole de manière régulière : 2 fois par semaine => Proposition de sorties culturelles et sportives.

- **Allongement de la durée d'hébergement** : la durée d'hébergement est passée de 2,5 à 2,9 mois. Cet allongement de l'attente dans ce « SAS » de mise à l'abri avant une orientation sur un service pérenne, retarde l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes dans un âge charnière pour leur parcours (16-17 ans).
- **Veille hôtelière** : Stabilisation des 20 places de mise à l'abri sur l'appart-hôtel nécessitant le maintien de deux référents socio éducatifs supplémentaires.
- **Poursuite de l'augmentation du nombre de jeunes filles accueillies** : mise en place de colocations spécifiques pour s'adapter à cette typologie de public et travail de l'équipe sur le développement du partenariat avec le Planning familial (thématiques en lien avec la féminité).
- **Appel à Projets TotalEnergies** : L'OGFA a obtenu le financement d'une fresque pour la salle d'accueil collectif.

PERSPECTIVES

| Allongement de la durée d'hébergement après confirmation du statut de mineur isolé

Face à ce constat d'allongement des durées, l'équipe a proposé la mise en place d'un préprojet professionnel afin d'offrir aux jeunes concernés une perspective de projection. Dans la même logique, le passage des tests CIO est programmé pour les moins de 16 ans, afin satisfaire à l'obligation scolaire.

| Stabilisation des équipes professionnelles

Après un fort turn-over en 2022-2023, 2024 a fait montre de stabilité, stabilité que nous souhaitons maintenir : accompagnement des équipes, en termes d'appui technique, d'analyse des pratiques professionnelles, de formations et de souplesse d'organisationnelle pour faciliter l'adaptation aux besoins fluctuants du service.

| Veille hôtelière

Ce dispositif temporaire a ouvert en 2023 et s'est poursuivi tout au long de l'année 2024. 2025 sera une année charnière pour la poursuite ou non de ce dispositif :

- S'il se poursuit : difficulté à se projeter en terme RH, tant au niveau des contrats, précaires, que dans la disparité d'accompagnement entre mise à l'abri et la veille hôtelière ;
- S'il s'arrête : engorgement de la mise à l'abri par les jeunes confirmés en attente d'orientation vers un service MNA.